



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 114304

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le musée national du sport. Dans son rapport public annuel 2011, la Cour des comptes considère que « le musée du sport, simple service du ministère chargé des sports depuis sa création en 1963, n'a été transformé en établissement public administratif qu'en mars 2006. Malgré près de 600 000 objets et documents, qui forment l'une des plus importantes collections au monde portant sur l'histoire des sports, ce musée reste très peu connu et très faiblement fréquenté ». Il lui demande de préciser quels sont les projets que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de remédier à la désaffection dont ce musée fait l'objet.

Texte de la réponse

Dans son rapport public 2011, la Cour des comptes a publié le résultat de son enquête sur la gestion du Musée national du sport de 2006 à 2009. La Cour porte un jugement assez sévère sur cette période de la vie du musée érigé depuis 2006 en établissement public administratif. Des actions ont été engagées qui permettent d'envisager l'avenir de cet établissement avec davantage de sérénité. Si cet établissement reste relativement fragile par son histoire, son implantation dispersée, sa surface financière et l'effectif réduit de ses personnels, le ministère des sports qui exerce la tutelle, entend le conforter et lui permettre de franchir dans les prochaines années un nouveau cap dans son développement. Le contrat de performance signé le 11 février 2010 pour la période 2010-2012 a fixé au musée les objectifs généraux suivants : être le musée de l'identité sportive, faire connaître l'éthique du sport, montrer comment le sport est le reflet de la société d'un point de vue historique, sociologique et anthropologique, conserver et valoriser les collections. Des moyens significatifs lui sont alloués sur les crédits du programme 219 (Sport) (4 ETPT supplémentaires et 1,8 Meuros de subventions exceptionnelles sur les exercices 2010 et 2011), afin de lui permettre de gérer l'importante phase transitoire qui s'est ouverte en 2010 se traduisant par la libération en février 2011 des locaux mis à disposition par la ville de Paris au sein du Parc des Princes. Cette phase s'achèvera, à compter de 2013, par l'installation du Musée et de ses réserves au sein du nouveau stade dont la construction a été décidée par la ville de Nice. Le Musée effectue le récolement des collections selon les règles posées par le ministère de la culture pour les musées nationaux de France. Ce récolement permet de mieux connaître la richesse de son patrimoine qui, selon son conservateur, en ferait le deuxième musée des sports généraliste au monde après celui du Comité international olympique. Le projet scientifique et culturel a été approuvé par le ministère de la culture. Ce projet permet à l'établissement d'avoir un cadre pour son action et notamment pour préparer son installation à Nice. Au terme de cette évolution, le Musée disposera enfin de surfaces d'exposition, d'une capacité d'accueil du public et des chercheurs ainsi que d'espaces destinés à ses réserves à la hauteur de l'ambition portée par le ministère des sports pour cet établissement. Le protocole signé le 27 mai 2010 entre le Secrétaire d'État aux sports, la ville de Nice et le Musée national du sport prévoit la mise à disposition du musée d'une surface utile de 5 200 m² au sein du futur grand stade. Le Musée national du sport a transmis en février 2010 à la ville de Nice le projet de programme détaillé de ses futurs locaux, puis début 2011 la note muséale. Un crédit de 0,5 Meuros en autorisations d'engagements (AE) et 0,15 ME en crédits de paiement (CP) est inscrit en loi de finances pour

2011 (programme Sport) pour les études préalables aux aménagements intérieurs et aux acquisitions de mobilier des réserves qui seront à la charge de l'établissement, dont le coût sera de l'ordre de 5 Meuros. L'installation du Musée à Nice ne signifie pas ipso facto l'abandon de la galerie d'exposition située 95, avenue de France, à Paris, inaugurée en juin 2008, et qui a accueilli plus de 28 000 personnes en trois ans d'ouverture. Dans l'hypothèse où le bail des locaux loués par le ministère des sports ne serait pas renouvelé en 2013 par décision du propriétaire, il peut être envisagé de lui demander un dédommagement pour les travaux entrepris pour l'installation de la galerie. Si d'autre part, le ministère des sports décidait de ne pas renouveler le bail, cela n'empêcherait pas une reprise du bail au nom du Musée pour les surfaces d'exposition dont il a besoin. Dans l'attente d'une décision, le Musée poursuit ses efforts pour accroître sa notoriété par des actions de communication, l'organisation d'animations notamment à l'intention des plus jeunes et d'expositions temporaires : le succès qu'il a rencontré lors des journées du patrimoine en septembre 2010 (environ 1 500 personnes pendant le week-end) montre qu'un tel établissement a toute sa place au sein du paysage culturel, éducatif et sportif français.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114304

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7569

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8662